



(1) A Compléter par l'administration du parti.

(2) Biffer la mention inutile.

Art.73 (Statuts) : Tout différend provenant de l'application ou de l'interprétation des dispositions des présents statuts sera réglé conformément aux procédures prévues par le règlement intérieur ou par des mécanismes internes du Parti.

En cas de persistance du différend ou l'absence de solution, les membres s'en remettraient aux instances judiciaires compétentes.

Art. 74 (R.O.I) : La présence physique de tous les membres du Parti à toutes ses activités est de rigueur, sauf empêchement justifié.

Toute absence prolongée d'un membre aux activités du Parti, et ce, sans motif valable, expose ce dernier à l'ouverture d'une action disciplinaire.

Art. 75 (R.O.I) : Le respect réciproque des membres est de rigueur, tout membre doit veiller sur sa conduite au sein du Parti, et éviter toute attitude de nature à perturber l'ordre établi lors des différentes réunions et rencontres du Parti.

Art. 76 (R.O.I) : Toute allégation (écrite ou verbale) injurieuse, toute forme de calomnie, de délation, de colportage, de provocation, d'humiliation publique ou privée, d'agression verbale ou physique et d'oppression sont sévèrement prescrites et susceptibles d'entraîner l'ouverture d'une action disciplinaire.

Carte de membre n° (1).....

FICHE D'ADHESION

Je soussigné (e)

Nom :

Postnom :

Prénom :

Sexe : M..... F..... (2)

Lieu de naissance :

Date :

Adresse :

Profession :

Territoire d'origine :

District d'origine :

Province d'origine :

Téléphone :

Déclare par la présente, adhérer au Parti Politique Social - Libéral Action Citoyenne des Congolais Républicains « ACCOR », me conformant à ses statuts, règlements et décisions, aux résolutions de ses organes, me prévalant des droits et devoirs reconnus aux membres effectifs.

Fait à

Signature

